

## À QUOI BON AGIR MORALEMENT ?

I - LE RESPECT DES RÈGLES MORALES A POUR FINALITÉ LE BIEN D'AUTRUI, MAIS CETTE FINALITÉ N'A DE SENS QUE POUR L'AGENT QUI A DÉJÀ UNE CONSCIENCE MORALE

### L'action morale n'est pas centrée sur l'agent

- (1) Agir moralement consiste à respecter des règles morales
  - (2) Les règles morales imposent des limites à la réalisation des désirs de l'agent
- DONC : Agir moralement n'a pas pour finalité de réaliser les désirs de l'agent

### L'action morale a pour finalité le bien d'autrui

- (1) Agir moralement consiste à respecter des règles morales
  - (2) Les règles morales condamnent les conduites égoïstes et favorisent les conduites altruistes
- DONC : Agir moralement, c'est faire en sorte de ne pas être égoïste, et s'efforcer d'être altruiste

### L'action morale n'a de sens que pour l'agent qui a déjà une conscience morale

- (1) Si la réalisation de ses désirs est tout ce qui importe, alors l'action morale n'est pas justifiée
  - (2) Si le bien d'autrui importe, alors l'action morale est justifiée
- DONC : L'action morale n'est justifiée que si le bien d'autrui importe
- (3) Seul un agent qui a déjà une conscience morale considère que le bien d'autrui importe
- DONC : Seul un agent qui a déjà une conscience morale peut considérer que l'action morale est justifiée

II - LE RESPECT DES RÈGLES MORALES EST DANS L'INTÉRÊT DE CHACUN, MAIS SEULEMENT SI LES ACTIONS IMMORALES FONT L'OBJET DE SANCTIONS

### Le respect des règles morales est dans notre intérêt

- (1) Le respect des règles morales favorise la pacification des rapports entre individus
  - (2) Le respect des règles morales favorise le respect des engagements
  - (3) Le respect des règles morales favorise le partage des bénéfices de la coopération
  - (4) Le développement d'une coopération mutuellement avantageuse présuppose la pacification des rapports entre individus, le respect des engagements et le partage des bénéfices de la coopération
- DONC : Le respect des règles morales favorise le développement d'une coopération mutuellement avantageuse

### Le respect des règles morales est la condition d'un bonheur véritable

- (1) Ne pas respecter les règles morales, c'est rechercher exclusivement la satisfaction de ses désirs
  - (2) Rechercher exclusivement la satisfaction de ses désirs ne permet pas d'atteindre un bonheur véritable
- DONC : Ne pas respecter les règles morales ne permet pas d'atteindre un bonheur véritable

### L'action morale a un sens pour celui qui recherche son bien propre, à la condition que les actions immorales fassent l'objet de sanctions

- (1) L'action morale n'est justifiée que s'il n'est pas possible de profiter de la coopération des autres sans agir moralement (*condition 1*)
  - (2) L'action morale n'est justifiée que s'il n'est pas possible d'atteindre un bonheur véritable en recherchant exclusivement la satisfaction de ses désirs (*condition 2*)
  - (3) Les conditions 1 et 2 ne sont vérifiées que si les actions immorales sont détectées et punies
- DONC : L'action morale n'est justifiée, dans la perspective d'une recherche de son bien propre, que si les actions immorales sont détectées et punies

### III - LES EXIGENCES DE LA MORALE SONT FONDÉES SUR LES EXIGENCES DE LA RAISON : L'ACTION MORALE EST FONDÉE SUR LA RAISON, QUI ELLE-MÊME NE REQUIERT PAS DE FONDEMENT

#### Les actions immorales manifestent le point de vue particulier de l'agent

- (1) Les actions immorales que j'accomplis sont fondées sur l'idée que j'ai plus d'importance que les autres
  - (2) L'idée que je suis plus important que les autres n'est pas universalisable (il n'est pas possible que chacun soit plus important que les autres ; l'affirmer serait contradictoire)
  - (3) Si mon action est fondée sur une idée qui n'est pas universalisable, cela signifie que je n'ai pas considéré mon action d'un point de vue universel
- DONC : L'agent qui accomplit une action immorale n'a pas considéré son action d'un point de vue universel

#### Les actions immorales manifestent l'incohérence de l'agent

- (1) Considérer une action comme immorale, c'est considérer que l'agent ne devrait pas l'accomplir
  - (2) Accomplir une action que l'on considère comme immorale, c'est accomplir une action alors que l'on considère que l'on ne devrait pas l'accomplir
  - (3) Accomplir une action alors que l'on considère que l'on ne devrait pas l'accomplir n'est pas cohérent
- DONC : Accomplir une action que l'on considère comme immorale n'est pas cohérent

#### Les exigences de la morale sont fondées sur les exigences de la raison

- (1) La raison exige de considérer toute chose d'un point de vue universel
  - (2) La raison exige d'être cohérent
  - (3) L'agent qui accomplit une action immorale contrevient à ces deux exigences
  - (4) La morale exige de considérer son action d'un point de vue universel
  - (5) La morale exige de traiter de manière similaire les cas similaires
- DONC : Les exigences de la morale sont fondées sur les exigences de la raison

#### Les exigences de la raison n'ont pas besoin de fondement

- (1) Penser que les exigences de la raison ont besoin de fondement, c'est penser qu'il faut une raison d'accepter les exigences de la raison.
  - (2) Penser qu'il faut une raison d'accepter les exigences de la raison, c'est déjà accepter les exigences de la raison.
- DONC : Penser que les exigences de la raison ont besoin de fondement, c'est déjà accepter les exigences de la raison.
- Celui qui demande une raison d'accepter les exigences de la raison prouve, par sa question, qu'il accepte les exigences de la raison
- DONC : Les exigences de la raison n'ont pas besoin de fondement. L'homme, dans la mesure où il se questionne, est un être rationnel, soumis aux exigences de la raison.